

Présentation :

Cette lettre mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

SOMMAIRE :

Blanchiment : les pays de l'OCDE renoncent à leur liste noire.....	p2
La justice espagnole gèle des comptes de BNP Paribas et BES.....	p3
Affaire Martin Tremblay.....	p3
Alerte Blanchiment sur le NET.....	p6
Scoop : Vous aussi vous pouvez gagner 3 000 euros par semaine, de chez vous.....	p7
Canada : Opération Colisée.....	p8
La chute des rois de Montreuil.....	p11

Blanchiment : les pays de l'OCDE renoncent à leur liste noire

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est-elle sur la bonne voie ? Si l'on en croit les critères du Groupe d'action financière (GAFI), organisme international chargé de veiller à la transparence financière mondiale, la réponse est oui.

La liste noire des pays considérés par le GAFI comme "non coopératifs" est close depuis la fin octobre. Dernier pays à y figurer, la Birmanie en a été retirée, le 13 octobre, au regard "du bon progrès dans l'implantation de son dispositif contre le blanchiment des capitaux", a déclaré le président du GAFI, Franck Swedolve.

Depuis 2001, 23 pays ont bénéficié d'une décision similaire dont le Nigeria, Nauru, les îles Cook, l'Indonésie, l'Ukraine, les îles Caïmans, les Bahamas, Israël et le Panama, qui ont, selon M. Swedolve, satisfait aux exigences de son instance. Pour être rayés de la liste noire, ces pays ont adapté leur cadre législatif aux normes internationales : identification de la clientèle, déclaration des opérations suspectes, supervision bancaire et cadre juridique anti-blanchiment.

Après les attaques du 11-Septembre, huit critères liés au financement du terrorisme avaient été ajoutés aux 40 recommandations dont l'application était exigée pour faire partie du club des pays coopératifs.

Depuis sa création par le G7 en 1989, le GAFI, qui réunit 33 pays pour l'essentiel issus de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), n'a pas toujours eu la partie facile. Ses moyens sont faibles.

Dans le même temps, le Fonds monétaire international (FMI) ne lui facilite pas la tâche. L'organisation, qui représente la quasi-totalité des pays, doit veiller à des équilibres politiques prévalant parfois sur des impératifs anti-blanchiment. Certains membres du FMI estiment que la sanction n'est pas le meilleur moyen pour inciter à coopérer. Le FMI a ainsi imposé au GAFI, sous les pressions chinoise et russe, qu'il ne passe plus de nouveaux pays en revue.

Un membre du service anti-blanchiment français, Tracfin, ajoute que "l'examen des flux suspects conduit encore souvent vers des pays qui ont été retirés de la liste noire" du GAFI. M. Swedolve concède que "la lutte contre le blanchiment pour le financement du terrorisme est une bataille permanente". Le blanchiment de l'argent sale est évalué par le FMI entre 600 et 1 500 milliards de dollars (470 et 1 177 milliards d'euros).

LE MONDE du 07.11.06

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3234,36-831687@51-831791,0.html>

La justice espagnole gèle des comptes de BNP Paribas et BES

MADRID (Reuters) - Les autorités espagnoles ont gelé pour 1,8 milliard d'euros de comptes courants ouverts notamment auprès de BNP Paribas et de la banque portugaise Banco Espírito Santo dans le cadre d'une enquête sur une opération de blanchiment d'argent et de fraude fiscale, annonce le ministère espagnol de l'Intérieur.

Les deux banques ont annoncé elles aussi que certains de leurs clients faisaient l'objet d'une enquête et qu'elles coopéraient avec les autorités.

La police espagnole a procédé jeudi à des perquisitions dans plusieurs locaux de BNP Paribas et de BES à Madrid et Barcelone dans le cadre de l'enquête qui vise une entreprise en particulier et dont l'identité n'a pas été révélée. La police a découvert une structure "apparemment créée (par une entreprise) pour dissimuler l'origine et les propriétaires d'importantes sommes d'argent déposées dans des banques espagnoles sur des comptes de non-résidents", a indiqué le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Les fonds étaient réexpédiés depuis l'Espagne vers des investissements off-shore, sur l'île portugaise de Madère ou dans d'autres pays. Ils finissaient ensuite par être retransférés depuis le Luxembourg vers l'Espagne, mais inscrits sous le nom de résidents étrangers.

Les enquêteurs ont expliqué qu'ils tentaient de vérifier si les banques mentionnées avaient joué un rôle pour faciliter ce montage, et si oui lequel.

BES a annoncé pour sa part que les autorités avaient bloqué plusieurs comptes courants ouverts auprès d'elle représentant des avoirs inférieurs à 5,5 millions d'euros. Elle a ajouté que les comptes avaient tous été ouverts légalement, et qu'elle n'avait proposé à ses clients aucun produit financier destiné à se dérober à l'impôt.

Jeudi, la police a également perquisitionné le courtier Cartera Meridional à Madrid et l'assureur Cahispa à Barcelone, ainsi que les domiciles du président et d'un salarié de Cahispa.

La Haute cour de justice, qui a ordonné les perquisitions, a indiqué que celles-ci faisaient suite à des indices découverts l'an dernier par les enquêteurs.

Le juge Baltasar Garzon, qui dirige l'enquête, est connu pour le rôle qu'il a joué dans les actions engagées contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, ou contre la mouvance islamiste Al Qaeda.

Publié avec l'aimable autorisation de l'Agence Reuters, le 03.11.06

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://assassinatsdecooperants.ouvaton.org/article.php3?id_article=5420

Affaire Martin Tremblay

Article 1 : Qui est Martin Tremblay?

Dans l'une des plus importantes arrestations reliées au blanchiment d'argent, Martin Tremblay a été appréhendé à New York par la police américaine. Fils d'une famille très connue de Chicoutimi, il est accusé d'avoir blanchi 1 milliard de dollars américains.

Il aurait utilisé la société financière qu'il a fondée en 1994 aux Bahamas, Dominion Investments, pour effectuer de nombreuses transactions douteuses. Martin Tremblay aurait manipulé des titres boursiers et serait coupable d'évasion fiscale ainsi que de fraudes bancaires. Il a été filmé, à son insu, en train d'accepter de blanchir de l'argent lié au trafic de la drogue. [...]

Radio Canada, Émission du 24 janvier 2006

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/heuresdescomptes/niveau2_6793.shtml

Article 2 : Dominion Investments, Martin Tremblay dirigeait également une banque

La justice américaine a annoncé, lundi (24/01/2006), l'arrestation d'un Québécois accusé de blanchiment d'argent. Radio-Canada a appris que Martin Tremblay [...] dirigeait non seulement sa maison de courtage aux Bahamas, mais qu'il était aussi le grand patron d'une banque suisse, à Nassau.

En plus de gérer la maison de courtage Dominion Investment depuis 1994, M. Tremblay dirigeait aussi, depuis janvier 2005, la filiale de Ferrier Lullin, l'une des plus importantes banques suisses de la capitale des Bahamas.

[...]. Au cours des sept dernières années, l'homme d'affaires originaire du Saguenay aurait participé à des activités de contrebande de drogue, d'évasion fiscale et de fraudes.

Martin Tremblay est également soupçonné, avec d'autres complices, d'avoir créé des compagnies-écrans sous de faux noms pour cacher la nature de ses activités.

Radio Canada

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2006/01/24/002-tremblay-banque.shtml>

Article 3 : Martin Tremblay en prison pour blanchiment d'argent.

Le patron de la filiale de Ferrier Lullin à Nassau a été arrêté à New-York le 20 janvier, il est accusé par la justice américaine d'avoir blanchi des centaines de millions de dollars provenant du trafic de drogue, de fraudes fiscales et financières, en échange de commissions substantielles.

Le porte-parole de la banque privée genevoise, Pascal Pupet, a confirmé l'information M. Tremblay était à la tête de l'antenne de Ferrier Lullin aux Bahamas depuis janvier 2005. Il a été suspendu avec effet immédiat de ses fonctions.

Evelyne Casalegno

Jeudi 26 Janvier 2006

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://www.intelink.info/index.php/news/justice/2006/01/261534_martin_tremblay_en_prison_pour_blanchiment_d_argent

Article 4 : BLANCHIMENT D'UN MILLIARD \$US Martin Tremblay a été filmé par la DEA

L'homme d'affaires originaire de Chicoutimi, Martin Tremblay, est actuellement détenu dans une cour fédérale de Manhattan, dans l'État de New York, en attente de son procès.

[...] Président-directeur général de la firme Dominion Investments, située aux Bahamas, Martin Tremblay a été arrêté au cours des derniers jours aux États-Unis, relativement à une affaire de blanchiment d'argent totalisant 1 milliard de dollars. Entre 1998 et 2005, le spécialiste en investissements outre-mer ("off-shore") aurait, selon la Drug Enforcement Administration (DEA) américaine, blanchi des sommes provenant du trafic de stupéfiants pour des clients de sa compagnie. En échange, une alléchante commission lui était versée.

Au terme d'une petite enquête menée hier, Le Quotidien a été en mesure d'obtenir une copie de l'acte d'accusation officiel, ou "indictment" en anglais. Le document, fourni par Megan Gaffney du "Southern district of New York" (District sud de New York), fait la nomenclature des chefs d'accusation auxquels fait face Martin Tremblay.

Selon le document, le prévenu, dont l'entreprise se décrit comme un "leader dans le marché des services financiers outre-mer", a enfreint les articles 1956 et 1957 du code criminel des États-Unis d'Amérique, relativement au blanchiment d'argent.

Filmé puis arrêté

Martin Tremblay a été arrêté à la suite d'une opération secrète menée par les forces de l'ordre américaines l'an dernier. En fait, le présumé fraudeur a été filmé le 19 mars 2005 alors qu'il concluait un accord visant le blanchiment de larges sommes d'argent provenant de la vente de stupéfiants. Ses interlocuteurs étaient des agents fédéraux infiltrés.

"Pendant cette rencontre, Martin Tremblay a accepté de blanchir les profits du commerce du trafic des narcotiques, prétendument opéré par les agents travaillant sous couvert", peut-on lire dans l'acte d'accusation officiel.

Le 23 mai, le 5 octobre et le 26 octobre, toujours en 2005, 220 000 \$ auraient été transférés par télégramme, à la demande de Martin Tremblay, dans des comptes de Dominion Investments. Ces transactions faisaient suite aux ententes conclues le 19 mars.

Toujours selon l'acte d'accusation, Dominion Investments aurait également reçu approximativement 50 millions \$US entre 1998 et 2001, résultant d'un complot d'évasion fiscale et de fraude. D'importantes sommes d'argent additionnelles, toutes acquises illégalement, ont été déposées dans d'autres comptes de la compagnie basée à Nassau, relate le document signé par le procureur général des États-Unis, Michael J. Garcia.

En attente de procédures

Au district de New York, le bureau chargé de l'enquête, Megan Gaffney a confirmé que Martin Tremblay est actuellement détenu par les autorités américaines, en attente de procédures. La date du procès n'a cependant pas encore été fixée.

La responsable des communications a indiqué que des accusations de blanchiment d'argent et de fraude pourraient également être portées contre d'autres individus. Mais pour ne pas nuire à l'enquête, Mme Gaffney n'a pas voulu élaborer sur le sujet.

Du côté de Nassau, la réceptionniste de Dominion Investments a raccroché au nez de la journaliste du Quotidien. Après une deuxième tentative, la préposée a accepté de parler, même si elle en avait très peu à dire.

"Nous avons entendu la nouvelle par le biais des médias. Tout est nouveau pour nous. Nous ne savions pas", a affirmé la standardiste, avant d'interrompre la communication.

Pour ce qui est de l'avocat de Martin Tremblay, Me Richard Boulware de la Federal Defenders' office à New York, il n'a pas retourné les nombreux appels du Quotidien.

Les vérifications menées auprès du service d'informations téléphoniques international n'ont pas permis, non plus, de retracer les parents de Martin Tremblay, qui habiteraient eux-aussi à Nassau.

Enfin, rappelons que s'il est trouvé coupable des accusations qui pèsent contre lui, Martin Tremblay risque de passer un minimum de 20 ans en prison. Il est également assujetti à une imposante amende.

"Ferrier Lullin se réserve le droit de prendre des mesures si les allégations soulevées sont avérées. La banque coopère avec les autorités compétentes", a ajouté le porte-parole.

Selon le communiqué de la Drug Enforcement Agency (DEA), l'agence anti-drogue américaine, les charges portent sur les activités de M. Tremblay au sein de sa maison de courtage, Dominion Investments, qu'il dirigeait en sus de ses fonctions au sein de Ferrier Lullin.

En cas de condamnation, le canadien risque 20 ans de prison et une amende du double de la valeur de l'argent qu'il a blanchi.

La banque Ferrier Lullin s'apprête à disparaître, elle a été vendue par l'UBS à Julius Bär en septembre 2005 lorsque le numéro un helvétique s'est séparé de son pôle de banques privées. [...]

Mélyssa Gagnon

Le Quotidien

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.cyberpresse.ca/article/20060125/CPACTUALITES/601250783/5276/CPACTUALITES>

Alerte Blanchiment sur le NET

Un courrier électronique vous propose de gagner entre 600 et 800 euros par semaine. Attention, l'argent blanchi est souvent gris.

Ce courrier électronique est signé par une étrange société baptisée EJF. Cette entreprise, qui se fait appeler aussi FPM Careers indique qu'elle " est l'une des principales sociétés fournissant à des clients situés sur les cinq continents un soutien financier en ligne et un service de qualité". Le courrier se poursuit en indiquant que FPM Careers cherche "de nouveaux clients originaires de nouveaux pays." Votre mission, si vous l'acceptez, et nous vous le déconseillons fortement, ouvrir votre compte en banque pour recevoir de l'argent de cette entreprise. D'où vient l'argent, notre "correspondante" va nous expliquer qu'il appartient à d'autres clients et entreprises souhaitant faire fructifier leurs capitaux. Soyons clair, du blanchiment d'argent sale. Impossible de savoir les "donateurs". Il vous sera demandé de

reverser la somme d'argent reçu sur un autre compte, via la Western Union. Autant dire que la justice vous retrouvera, vous, pas votre nouvel ami !

Qui est FMP Carreers ?

Très bonne question. Leur dernier courrier en date est parti des États-Unis, du moins d'un serveur installé aux USA (EV1Servers - 67.15.228.3), chez l'hébergeur Everyones Internet. L'url a été enregistré par ... un inconnu qui se dit être installé aux USA, dans la ville de Buffalo. Bien sûr, l'adresse indiquée n'existe pas.

Publié le 09/11/2006

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://www.zataz.com/news/12520/Un-courrier-electronique-vous-propose-de-gagner-entre-600-et-800-euros-par-semaine.-Attention--l_argent-blanchi-est-souvent-gris.html

Scoop : Vous aussi vous pouvez gagner 3 000 euros par semaine, de chez vous.

La proposition, alléchante, vient de la société - Carroll and Hudson Business Consulting Group -. Cette étrange entreprise, qui indique une boîte postale en Norvège (18 PO BOX 3541,N-3007 Drammen)sous le nom d'une seconde société baptisée BERGLIVEIEN, propose donc de gagner "jusqu'à USD 2000-3000 par semaine, selon le temps que vous passerez pour ce travail". Quel est donc ce tour de magie ? "Vous devez recevoir la correspondance de notre compagnie ou de clients à votre adresse personnelle ou professionnelle".

Nous avons donc joué le jeu, après tout, gagner de l'argent, sans rien faire, ça nous changera un peu. "Le travail n'est pas difficile. Vous aurez 7 % de chaque affaire, explique le bon samaritain, Un client (personne ou société) envoie de l'argent sur votre compte (ou le compte de votre entreprise), votre rôle sera de le transférer sur le compte d'une autre personne ou société en conservant une commission." Voilà qui sent bon le blanchiment d'argent, n'est-ce pas ? Nous ne connaissons jamais la provenance de l'argent "Des sociétés honnêtes" confirmera notre interlocuteur.

Et pour les impôts ? Notre étrange « entrepreneur » va nous indiquer « Il n'y a aucune nécessité pour déclarer le revenu (...) vous direz que ceux-ci sont vos transferts personnels ». Il n'a, semble-t-il, jamais entendu parler du système TraqFin.

Comment récupère-t-il l'argent ?

L'argent transféré provient de piratage de cartes bancaires, de fraudes diverses et variées. Pour recevoir l'argent, les pirates utilisent la société Western Union. "Juste après que vous avez reçu le transfert d'argent de nos clients - vous devez dégarnir votre compte en banque (encaisser la somme entière envoyée sur votre compte), explique le pirate, 93 % déduit de cette somme vous devez envoyer aux récepteurs via "WESTERN UNION" selon nos instructions. Le reste 7 % de la somme est votre compensation (commission) (...) Toutes les procédures doivent prendre 1-2 heures (pas plus), parce que nous devons fournir et vérifier la sécurité de l'argent de nos clients (nous devons les informer de toutes nos actions)".

Le pirate passe par plusieurs courriels différents, piratés, eux aussi (mortehu@gmx.de, carrollhudsoncb@aol.com, ...). Côté Ip, notre "boss" passe par l'adresse de connexion 80.10.55.225 (17:20:12 GMT - 24/12/11), côté machine, Mozilla/4.0 (compatible; MSIE 6.0; Windows NT 5.1; SV1).

Bref, vous l'aurez compris, ne répondez pas à ce proposition. Le blanchiment d'argent pourrait vous coûter, cher, très cher même. Sans parler du risque de voir votre compte bancaire totalement vidé par un escroc

Date de publication : 25 / 11 / 2006

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.zataz.com/news/12689/Bon-plan-:-Vous-aussi-vous-pouvez-gagner-3-000-euros-par-semaine--de-chez-vous.html>

Canada : Opération Colisée

Article 1 : Coup de filet contre la mafia italienne

La plus importante opération policière contre la mafia de l'histoire du Canada a eu lieu mercredi (22/11/2006) matin dans la région de Montréal. Plus de 90 personnes associées à la mafia italienne ont été arrêtées, dont le patriarche Nick Rizzuto et autres 16 têtes dirigeantes présumées du groupe.

Plus de 700 policiers de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO), composé d'agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de Sûreté du Québec Québec et de la Ville de Montréal, ont participé à cette opération baptisée « Colisée », qui a été déclenchée aux environs de 6 h.

Nick Rizzuto, 82 ans, le patriarche d'une famille soupçonnée d'appartenir à la mafia sicilienne et père de Vito Rizzuto détenu aux États-Unis, fait partie des individus arrêtés.

Parmi les autres membres de l'organisation identifiés par la police figurent Paolo Renda, Rocco Sollecito, Francesco Del Balso et Francesco Arcadi. Ce dernier dirigeait la mafia locale depuis l'extradition aux États-Unis de Vito Rizzuto.

Au total, la police a procédé à 90 perquisitions à Montréal et à Laval. Les avoirs de certains des accusés ont été saisis, dont plus de 3,1 millions de dollars canadiens, 255 000 \$US, ainsi que des résidences et des comptes bancaires.

Selon le caporal Luc Bessette, de la GRC, les membres de cette organisation font face à plus de 1000 chefs d'accusations, dont blanchiment d'argent, complot pour importation, trafic de drogues, complot pour trafic de drogues, gangstérisme, paris illégaux sur Internet, extorsion, tentative de meurtre, etc.

Les comparutions par vidéoconférence ont débuté mercredi après-midi au Palais de justice de Montréal. La Couronne s'est opposée à la remise en liberté de certains individus. Ces derniers seront donc transportés à la prison de Bordeaux en attendant de subir leur enquête pro forma, lundi.

La comparution des autres inculpés doit se poursuivre jeudi. Les prévenus sont détenus dans divers endroits de la région de Montréal.

Des tentacules à l'aéroport de Montréal

Lors d'un point de presse, le caporal Bessette a révélé que l'organisation avait infiltré l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

Parmi les personnes arrêtées figurent d'ailleurs deux employés de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) impliqués dans le trafic de drogue. L'un d'eux aurait facilité l'importation de 1300 kilos de cocaïne depuis les États-Unis et son acheminement par train vers Montréal.

Dix autres employés de l'aéroport de Montréal exerçant dans des compagnies aériennes et dans les services alimentaires ont aussi été arrêtés pour leurs liens présumés avec la mafia.

Par ailleurs, des membres présumés du groupe se seraient associés avec une autre organisation criminelle pour l'exportation de la marijuana, en empruntant une route d'Akwesasne. Le caporal Bessette a tenu à écarter toute implication d'autochtones dans cette affaire. Akwesasne est une réserve mohawk située à cheval sur la région administrative de la Montérégie, l'Ontario et l'État de New York.

L'opération « Projet Colisée » a été mise sur pied en 2004. Elle découle elle-même d'une précédente enquête dont le travail aurait été amorcé vers 2002.

[En ligne] Disponible à l'URL

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Montreal/2006/11/22/007-mafia-mercredi-pm.shtml>

Article 2 : Faits saillants La famille Rizzuto

Vives réactions au Québec
Février 1954: Nicolò Rizzuto, parti de Palerme en Sicile avec sa famille, arrive au Canada le jour du 8e anniversaire de son fils Vito.

Au fil des ans, selon des rapports policiers, la famille Rizzuto, avec Nicolò à sa tête, s'impose dans le crime organisé basé à Montréal.

Le clan est lié à la puissante famille Bonanno, l'un des cinq clans mafieux de New York, ainsi qu'à la mafia sicilienne. Son réseau s'étend aussi, progressivement, à d'autres continents.

Septembre 1966: Vito Rizzuto se voit accorder la citoyenneté canadienne.

Janvier 1972: Vito Rizzuto est condamné à deux ans de prison dans une affaire d'incendie criminel.

Au centre d'une lutte de pouvoir à Montréal, Nicolò et Vito Rizzuto s'exilent au Venezuela. Pendant les années 1980, Vito Rizzuto revient à Montréal, où la famille reprend le dessus au sein de la mafia locale.

Mai 1981: À Brooklyn, trois capitaines de la famille Bonanno sont abattus. D'après des témoignages livrés à la justice américaine en 2004, Vito Rizzuto a participé à ces meurtres.

Février 1988: Nicolo Rizzuto est arrêté à Caracas, en possession de cocaïne. Il est condamné à plus de quatre ans de prison, qu'il purge au Venezuela.

Arrêté plusieurs fois après 1972, notamment pour trafic de drogue, Vito Rizzuto ne sera plus reconnu coupable d'aucun crime. Il devient une figure médiatique connue. Les corps policiers américains et canadiens l'étiquettent comme le « parrain » de la mafia montréalaise.

Janvier 2004: Vito Rizzuto est arrêté à Montréal. Il fait face à une demande d'extradition de la justice américaine, qui le dépeint comme le membre de la famille Bonanno le plus influent au Canada.

Il doit répondre, avec 26 autres membres présumés du clan, à des accusations multiples. On l'accuse notamment d'être derrière le triple meurtre de 1981.

Août 2006: Vito Rizzuto est extradé aux États-Unis, ayant épuisé tous ses recours légaux au Canada. Son père Nicolo « Nick » et son beau-frère Paolo Renda reprennent, selon un expert, la tête de la famille.

Novembre 2006: Nick Rizzuto, 82 ans, et au moins 68 autres membres présumés de la mafia sont arrêtés à Montréal et à Laval dans le cadre de l'opération Colisée

[En ligne] Disponible à l'URL

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2006/11/22/004-bio-Rizzuto.shtml>

Article 3 : Les avoirs de Rizzuto saisis

Dure journée pour Nick Rizzuto. Il a vu sa luxueuse maison du quartier Saraguay, des placements de 1,8 million de dollars, ainsi que sa Jaguar et sa Mercedes saisis par le fisc.
Photo Ivanoh Demers, La Presse

Revenu Canada est passé à l'attaque en gelant les actifs du parrain Nick Rizzuto pour payer ses dettes d'impôts.

Sa luxueuse maison du quartier Saraguay, des placements de 1,8 million de dollars, ainsi que sa Jaguar et sa Mercedes ont été saisis par le fisc.

Les documents déposés au greffe de la Cour fédérale indiquent que les inspecteurs fédéraux cherchent à recouvrer 1 546 254 \$ en impôts impayés. Comme c'est généralement le cas, Revenu Québec devrait réclamer une somme à peu près similaire. Cette cotisation vient du cumul d'intérêts que le chef mafieux n'a pas déclarés en 1994 sur des placements de 5,2 millions qu'il détenait en Suisse, par l'entremise de prête-noms.

C'est que Rizzuto a joué au chat et à la souris avec le fisc jusqu'en 2001. À en croire la déclaration des limiers fiscaux, Rizzuto n'a pas fait de déclaration de revenus en 1994. Il n'a pas non plus répondu aux demandes d'informations et avis répétés qui lui ont été envoyés de mai 1985 à août 2003. Une réclamation faite à sa femme, Libertina Manno-Rizzuto, a été abandonnée en 1994, après qu'elle eut été écrouée en Suisse.

Alors âgée de 67 ans, Mme Rizzuto avait été interpellée au moment où elle s'apprêtait à changer le nom du bénéficiaire d'un compte de banque secret, à Lugano, près de la frontière

italienne. L'arrestation est survenue dans les jours qui ont suivi une autre retentissante opération antimafia de la GRC, en août 1994. Soupçonnée de blanchiment d'argent, elle avait été relâchée après six mois, sans avoir été accusée.

Interrogée par les limiers de la Suisse, la sexagénaire avait expliqué vouloir vider un compte au nom de Luca Giammarella, un ami restaurateur de Montréal qui l'accompagnait. En retour, elle allait replacer l'argent - 500 000 francs suisses - dans un autre compte au nom de son mari. Selon elle, l'argent provenait du Venezuela et devait servir à payer les impôts de son mari. S'il n'était pas avec elle pour signer le transfert de compte, c'est qu'il était malade.

Vérifications faites, les autorités helvétiques ont découvert que la famille Rizzuto élargie avait deux autres comptes. L'un au nom de Nick et Libertina Rizzuto contenant 80 000 \$, et un autre au nom de Pietro Farruggia et Giuseppina Luccia Farruggia, nièce de Mme Rizzuto, dans lequel on avait déposé 1,3 million en moins d'un an. En réalité, tout l'argent appartenait au chef mafieux montréalais.

Les inspecteurs canadiens de l'impôt affirment n'en avoir obtenu la certitude qu'en 2005 en vérifiant le cheminement de divers virements de fonds totalisant 1,5 million dans le compte de Nick Rizzuto, à la Banque Commerciale italienne du Canada. Comme ce magot n'a jamais figuré dans les récentes déclarations fiscales du caïd italien, ni de sa femme il y a des années, Revenu Canada a décidé de saisir les avoirs de Rizzuto. En l'occurrence, sa maison de la rue Antoine-Berthelet, évaluée à 655 500 \$, deux voitures et des placements de 1,8 million auprès de RBC Dominion Securities, de la Financière Banque Nationale et de la Banque Nationale du Canada.

De 2001 à 2005, Nick Rizzuto a déclaré des revenus imposables allant de 26 574 \$ à 68 066 \$. Durant ces cinq ans, les gains de sa femme sont passés de 88 139 \$ à 119 639 \$, indiquent les documents judiciaires consultés par La Presse.

André Cédilot

La Presse du vendredi 24 novembre 2006

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.cyberpresse.ca/article/20061124/CPACTUALITES/611240650/6304/CPACTUALITES>

La chute des rois de Montreuil

Cela fait dix ans que la police les suspecte de tenir le «milieu» de la région parisienne. Braquages, racket, escroqueries, trafic de drogue... Beaucoup d'affaires portent la marque des frères Horneq, écroués lundi. Portrait d'un clan du grand banditisme.

Les hommes de l'office des stuprs croient avoir provoqué la chute du clan Horneq, des gitans sédentarisés de Montreuil (Seine-Saint-Denis) suspectés depuis dix ans de tenir le «milieu» en région parisienne. Le nom des «H» figure dans un grand nombre d'enquêtes. Attaques de fourgons blindés, braquages de banques, «saucissonnages», rackets, pillages d'entrepôts, vols de frets et de tableaux, escroqueries aux faux jades, business de machines à sous et trafic de drogue. Régulièrement attrapés, souvent relâchés, rarement condamnés, les H sont traqués par les services de police judiciaire de France, victimes de «fantasmes», selon le clan. Ainsi,

Mario Horneec, 48 ans, le cerveau de la famille, a-t-il coutume de dire : «Je ne suis le parrain que de mes filleuls.»

Mario et son frère Jean-Claude, dit «Loune», 53 ans, ont été écroués lundi pour trafic de 100 kg de cocaïne de Colombie en France. Pas en importateurs mais en superviseurs : «Ils se situent au milieu, entre les vendeurs et les acheteurs. Ils ont sécurisé et protégé la transaction sur leur terrain. Ils ont fourni la logistique et ont pris une part au passage, estime un commissaire. De la même manière qu'ils font payer au voyou qui veut implanter vingt-cinq machines à sous dans des bistrot du 9-3. En véritables parrains, les H prennent des commissions sur tout.»

«Mario a sauté de toit en toit»

A Montreuil, le fief des H est réputé imprenable. La mère, Marinette, habite depuis quarante ans rue des Ramenas. Ses quatre enfants, Jean-Claude, Sonya, Mario et Marc ont racheté et construit autour. Au fond du terrain qui s'étire sur 300 mètres, un sixième pavillon débouche sur la rue du colonel Fabien. Presque tout le pâté de maisons appartient aux H ce qui ruine les surveillances policières. Contraints d'employer des moyens aériens, les flics du Raid ont dû monter une opération commando pour les prendre. Cible: la maison centrale, «objectif n° 3», occupée par Mario et souvent par Jean-Claude, le colombophile, qui a installé son pigeonnier au coeur de la propriété. Quand le Raid a donné l'assaut et fait sauter les portes, jeudi dernier, à 6 heures, Mario a tenté de s'enfuir par la seconde issue : «Mario a sauté de toit en toit, on l'a laissé faire, on a attendu qu'il descende de la dernière maison côté rue du Colonel-Fabien pour l'aplatir.»

Voisin des Horneec, Antoine L. a vécu un bien sale moment, porte explosée, menotté nu au sol, femme et enfants tirés du lit : «Sous prétexte que ce sont les Horneec, les flics attaquent tout le pâté de maisons», dit-il. Par la suite, la PJ a aperçu des tuiles déplacées puis a découvert des armes et des liasses de billets planquées par les H sous le toit du voisin. Installé ici depuis huit ans, Antoine ne savait rien des H, qui entretiennent avec lui des «rapports distants mais courtois». «J'avais juste cerné qu'ils étaient un peu malfrats», continue Antoine L. «Ils ne font rien, reçoivent des tas de gens, ça se sent qu'ils sont dans l'illicite. Mais je ne sais qui sont les Horneec que depuis la mort de James, fils de Mario, à Noël 2005. Toute notre rue a été investie par des belles voitures et des centaines de gens ont défilé pendant une semaine. La mort du pape à côté, c'était rien. Alors, j'ai regardé sur l'Internet et j'ai vu le poids des Horneec, des parrains.»

«Du sang a coulé sous les ponts»

Dans les années 50, la famille logeait dans des caravanes et le père Lucien, né en 1932, gagnait son pain comme ferrailleur. «Le père Lulu, un voyageur, a toujours été propre dans la ferraille, les fils aussi quand ils s'y sont mis, dit un habitant qui a suivi leur ascension. Les fils n'auraient jamais osé dévier du temps du père, mais, après son enterrement dans un immense caveau à la campagne, ils ont commencé à chiper des sacs dans les voitures, à embrouiller les commerçants au jeu du "rendez-moi" la monnaie, à voler des chèques et de la marchandise dans les entrepôts, à saucissonner les gens chez eux pour leur piquer les économies. Depuis, du sang a coulé sous les ponts.»

A commencer par le sang d'un ami devenu un rival, Claude Genova dit «le Gros», abattu au fusil à pompe l'été 1994 lors d'une permission de prison, devant l'hôtel Concorde-Lafayette à Paris. La brigade criminelle a toujours soupçonné les H d'avoir commandité cet assassinat afin de «reprendre les affaires du Gros». Une écoute téléphonique révèle que l'un des exécutants appelle Marc Horneec «trois minutes après que Genova a été fumé» pour l'en informer : «C'est fait.»

Tombé fin 1989 pour un trafic de 200 véhicules volés, Genova - qui utilisait les H pour du racket - supervisait encore ses entreprises depuis la prison et exigeait une partie du butin, sous peine de passer un sale quart d'heure «à la cave». Le clan des gitans, associé à des Arabes du

coin, décide de s'affranchir du Gros. Genova se venge. Nordine Mansouri, alias «la Gelée» en raison de «l'état supposé de son cerveau» - citation policière - roule pour les H. Il est «enlevé par l'équipe à Genova, descendu à la cave et torturé à coups de chignole dans le genou, selon un ancien bandit, pour qu'il leur balance où se trouve le magot des Hornec.» La riposte ne tarde pas. Genova et trois de ses gars meurent.

Depuis, les H tiennent le haut du pavé. Si l'on en croit un homme du «milieu», «le clan tire sa force de l'association entre manouches et Arabes». «Nés dans les mêmes cités, les mêmes zones du 9-3, et de deux races rejetées, il a fallu qu'ils fassent des alliances pour s'imposer. Ils ont des couilles. Et ne laissent jamais passer une occasion de faire de l'argent.»

Ainsi, dans les années 80, Marc et Mario Hornec, qui partaient sur «un coup à cent millions chacun sur la Côte d'Azur», n'auraient pu s'empêcher de «faire des banques sur le trajet». D'après ce voyou, «les H pèsent 30 milliards» (de francs) aujourd'hui et «50 % de leur fortune vient de l'or, 3 000 caravanes bossent pour eux dans toute la France. Des gitanes qui vendent de la dentelle, ou autre chose, volent les bijoux. Parfois, cinq ou six chefs gitans avec des grands chapeaux qui sortent d'un mauvais film des années 50 montent à Paris ramener le "jonc" à Loune qui le rachète à bas prix et le fait fondre en lingots. Quand l'or vaut 9 000 euros le kilo, ils le vendent à la casse 6 000 euros.»

Pourtant, les théories policières sur les méfaits imputés aux H manquent de preuves. Ainsi, la Gelée, qui fut accusé sur la foi d'un mégot de Gitane du vol à main armée de 25 millions de francs, le 23 décembre 1996, au dépôt d'une société de transports de fonds à Villepinte, a été acquitté car l'ADN du mégot n'était pas le sien (1). Et Marc Hornec, arrêté en mars 1996 sous le nom de «monsieur Mylord» dans un hôtel d'EuroDisney pour trafic de stupéfiants, a été condamné à la modique peine de quatre ans, alors que 500 kg de cannabis étaient stockés dans son box de garage.

«Faut les taper au portefeuille»

En perquisition chez les H à Montreuil, les policiers ont découvert derrière les plinthes 200 000 francs en billets neufs provenant d'une attaque de fourgon à Bayonne, mais Sonya, la fille aînée, a soutenu qu'il s'agissait des «économies qu'un vieux gitan lui avait confiées pour payer son enterrement». Les enquêteurs ont reçu au 36 Quai des Orfèvres la visite d'un jeune du clan, «Steve Falck, qui a voulu endosser l'affaire de hasch, parce qu'il n'avait pas d'antécédents». C'est finalement un neveu Hornec qui a pris sept ans. «Les H ont le chic pour que d'autres écopent à leur place», dit un connaisseur : «Ils ont promis monts et merveilles à Fabrice, de l'argent et une Mercedes SLK, mais il n'a rien eu. Il a une dent contre les H car il a replongé de la même façon pour des vols de tableaux.» Les policiers ont même ressorti le nom des Hornec pour l'assassinat en 2000 du parrain Francis le Belge, ancien de la French Connection, mais sans jamais étayer cette hypothèse.

«On ne prête qu'aux riches», ironise un ami des H. S'ils traitent les affaires «à la caravane ou à la maison» et ne paient pas d'impôt, les Hornec roulent en Porsche, Jaguar, Mercedes et BMW, fréquentent le Pink Paradise et les discothèques des Champs-Élysées, les bars à hôtesse de la rue de Ponthieu, font des placements financiers grâce à leur «cousin» Gabarès basé au Luxembourg et disposent de «30 propriétés bâties en France». La police judiciaire entend saisir leur patrimoine : «Faut les taper au portefeuille comme Al Capone.» Car les H paient rubis sur l'ongle les meilleurs avocats: ils en ont employé jusqu'à neuf «pour sortir du trou» Marc Hornec, tombé en 2004 pour des «saucissonnages» et des vols. Au bout de quatre mois, ils lui ont permis de sortir en réglant 50 000 euros de caution.

«James était l'étoile montante du clan»

Selon un officier de la brigade de répression du banditisme (BRB), l'une des clés de la survie du clan, c'est la corruption : «Les H achètent tout le monde, même des hommes politiques et des policiers.» Les Hornec avaient d'ailleurs un «condé» à l'Office central de répression du banditisme (OCRB) qui les renseignait sur les «objectifs» du service en échange de milliers

d'euros. Les H envoient aussi de pseudos indicateurs au contact des policiers, afin de les retourner ou de les «enfumer». Ainsi en a-t-il été après la mort de James Horneec, tué à 24 ans, le 24 décembre 2005, dans des conditions mystérieuses. Son corps a été déposé par des inconnus devant chez son beau-père, sans chaussures, une balle de 22 long rifle en bas du dos. Seul fils de Mario qui a quatre filles, James «était l'enfant sacré de la famille», «le Dieu», selon des gens du voyage, «l'étoile montante du clan», si l'on en croit un commissaire. Sur la fiche de James Horneec, quatre affaires s'enchaînent en quatre ans, racket, agression, blanchiment. A 20 ans, il a été arrêté pour trafic de voitures volées - Porsche, Audi, Mercedes et BMW - avec Marc Horneec junior, fils de son oncle du même prénom. Mais la famille a déboursé 250 000 euros de caution pour les libérer (2).

La brigade criminelle est persuadée que le jeune défunt n'a pas été victime d'un règlement de comptes mais plutôt d'un «accident du travail». Ils enquêtent sur deux hypothèses suggérées par des informateurs de Montreuil : «Soit au retour d'une affaire, dans la voiture, un complice a actionné son arme et une balle a atteint James par mégarde. Soit, un "saucissonnage" lointain a mal tourné, l'otage ayant tiré dans le dos de James, mais son père Mario a pris le risque de le ramener à Paris et de le voir se vider de son sang.» Mario Horneec, le parrain, ne se remet pas de la mort de son fils. Il répète : «C'est le drame de ma vie.»

(1) Libération du 18 mai 2005.

(2) Parrains et Caïds, de Frédéric Ploquin, éditions Fayard.

Par Patricia TOURANCHEAU

QUOTIDIEN : mercredi 15 novembre 2006

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.liberation.fr/transversales/grandsangles/217104.FR.php>
